



CAISSE D'ÉPARGNE
COTE D'AZUR



PRÉLÈVEMENTS/ VIREMENTS DEPUIS VOTRE COMPTE D'ÉPARGNE

MADemoiselle EMMEX FEBYTO
LA BENEURANCE
CHEMIN DU PARTEGAL
83160 LA VALETTE DU VAR

Le 8 février 2021

Chère cliente,

En ouvrant vos comptes à la CAISSE D'ÉPARGNE COTE D'AZUR, vous nous avez fait confiance et nous vous en remercions.

Pour votre information, la réglementation n'autorise, sauf exception, ni la mise en place de virements, ni le paiement d'un créancier à partir d'un compte d'épargne. Les paiements par prélèvement et/ou virement doivent être réalisés **à partir d'un compte de dépôt ouvert à votre nom**.

Souhaitant faciliter votre démarche, nous vous proposons de demander directement à vos créanciers de modifier la domiciliation des prélèvements non autorisés par la réglementation. Ainsi, nous vous invitons à dater, signer et retourner le formulaire joint, au moyen de l'enveloppe fournie ou après avoir flashé le QR Code figurant sur ce courrier, attestant de votre accord sur le changement de domiciliation de vos prélèvements vers votre compte de dépôt ouvert dans nos livres.

En prévision des prélèvements nouvellement domiciliés, nous vous recommandons de veiller à approvisionner votre compte de dépôt. Si vous avez déjà modifié votre compte de prélèvement, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche et vous prions de croire, chère cliente, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Votre Conseiller Caisse d'Épargne





CAISSE D'ÉPARGNE
COTE D'AZUR



PRÉLÈVEMENTS/ VIREMENTS DEPUIS VOTRE COMPTE D'ÉPARGNE

MADAME SANXEON BEZET
7 RUE DE TERREFIAL
06110 LE CANNET

Le 8 février 2021

Chère cliente,

En ouvrant vos comptes à la CAISSE D'ÉPARGNE COTE D'AZUR, vous nous avez fait confiance et nous vous en remercions.

Pour votre information, la réglementation n'autorise, sauf exception, ni la mise en place de virements, ni le paiement d'un créancier à partir d'un compte d'épargne. Les paiements par prélèvement et/ou virement doivent être réalisés **à partir d'un compte de dépôt ouvert à votre nom**.

Souhaitant faciliter votre démarche, nous vous proposons de demander directement à vos créanciers de modifier la domiciliation des prélèvements non autorisés par la réglementation. Ainsi, nous vous invitons à dater, signer et retourner le formulaire joint, au moyen de l'enveloppe fournie ou après avoir flashé le QR Code figurant sur ce courrier, attestant de votre accord sur le changement de domiciliation de vos prélèvements vers votre compte de dépôt ouvert dans nos livres.

En prévision des prélèvements nouvellement domiciliés, nous vous recommandons de veiller à approvisionner votre compte de dépôt. Si vous avez déjà modifié votre compte de prélèvement, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche et vous prions de croire, chère cliente, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Votre Conseiller Caisse d'Épargne





CAISSE D'ÉPARGNE
COTE D'AZUR



PRÉLÈVEMENTS/ VIREMENTS DEPUIS VOTRE COMPTE D'ÉPARGNE

MADAME VECZAEN BENYOFWYVYC
BATIMENT A DOMAINE DES CORALINES
236 CORNICHE DES MAURETTES
06270 VILLENEUVE LOUBET

Le 8 février 2021

Chère cliente,

En ouvrant vos comptes à la CAISSE D'ÉPARGNE COTE D'AZUR, vous nous avez fait confiance et nous vous en remercions.

Pour votre information, la réglementation n'autorise, sauf exception, ni la mise en place de virements, ni le paiement d'un créancier à partir d'un compte d'épargne. Les paiements par prélèvement et/ou virement doivent être réalisés **à partir d'un compte de dépôt ouvert à votre nom**.

Souhaitant faciliter votre démarche, nous vous proposons de demander directement à vos créanciers de modifier la domiciliation des prélèvements non autorisés par la réglementation. Ainsi, nous vous invitons à dater, signer et retourner le formulaire joint, au moyen de l'enveloppe fournie ou après avoir flashé le QR Code figurant sur ce courrier, attestant de votre accord sur le changement de domiciliation de vos prélèvements vers votre compte de dépôt ouvert dans nos livres.

En prévision des prélèvements nouvellement domiciliés, nous vous recommandons de veiller à approvisionner votre compte de dépôt. Si vous avez déjà modifié votre compte de prélèvement, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche et vous prions de croire, chère cliente, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Votre Conseiller Caisse d'Épargne





CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE-CENTRE



PRÉLÈVEMENTS/ VIREMENTS DEPUIS VOTRE COMPTE D'ÉPARGNE

MONSIEUR BEIZO GOEC
21 LE CLOS AUX BOEUFs
28260 ANET

Le 8 février 2021

Cher client,

En ouvrant vos comptes à la CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE CENTRE, vous nous avez fait confiance et nous vous en remercions.

Pour votre information, la réglementation n'autorise, sauf exception, ni la mise en place de virements, ni le paiement d'un créancier à partir d'un compte d'épargne. Les paiements par prélèvement et/ou virement doivent être réalisés **à partir d'un compte de dépôt ouvert à votre nom**.

Souhaitant faciliter votre démarche, nous vous proposons de demander directement à vos créanciers de modifier la domiciliation des prélèvements non autorisés par la réglementation. Ainsi, nous vous invitons à dater, signer et retourner le formulaire joint, au moyen de l'enveloppe fournie ou après avoir flashé le QR Code figurant sur ce courrier, attestant de votre accord sur le changement de domiciliation de vos prélèvements vers votre compte de dépôt ouvert dans nos livres.

En prévision des prélèvements nouvellement domiciliés, nous vous recommandons de veiller à approvisionner votre compte de dépôt. Si vous avez déjà modifié votre compte de prélèvement, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche et vous prions de croire, cher client, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Votre Conseiller Caisse d'Épargne





CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE ALPES



PRÉLÈVEMENTS/ VIREMENTS DEPUIS VOTRE COMPTE D'ÉPARGNE

MADemoiselle MYZYTAC BENYOSYNN
103 CHEMIN DE LA MARINE
38380 ENTRE DEUX GUIERS

Le 8 février 2021

Chère cliente,

En ouvrant vos comptes à la CAISSE D'ÉPARGNE RHONE ALPES, vous nous avez fait confiance et nous vous en remercions.

Pour votre information, la réglementation n'autorise, sauf exception, ni la mise en place de virements, ni le paiement d'un créancier à partir d'un compte d'épargne. Les paiements par prélèvement et/ou virement doivent être réalisés **à partir d'un compte de dépôt ouvert à votre nom**.

Souhaitant faciliter votre démarche, nous vous proposons de demander directement à vos créanciers de modifier la domiciliation des prélèvements non autorisés par la réglementation. Ainsi, nous vous invitons à dater, signer et retourner le formulaire joint, au moyen de l'enveloppe fournie ou après avoir flashé le QR Code figurant sur ce courrier, attestant de votre accord sur le changement de domiciliation de vos prélèvements vers votre compte de dépôt ouvert dans nos livres.

En prévision des prélèvements nouvellement domiciliés, nous vous recommandons de veiller à approvisionner votre compte de dépôt. Si vous avez déjà modifié votre compte de prélèvement, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche et vous prions de croire, chère cliente, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Votre Conseiller Caisse d'Épargne





CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE ALPES



PRÉLÈVEMENTS/ VIREMENTS DEPUIS VOTRE COMPTE D'ÉPARGNE

MADAME GAINCX VIPECO
CHEMIN DE L UNION
38700 LA TRONCHE

Le 8 février 2021

Chère cliente,

En ouvrant vos comptes à la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, vous nous avez fait confiance et nous vous en remercions.

Pour votre information, la réglementation n'autorise, sauf exception, ni la mise en place de virements, ni le paiement d'un créancier à partir d'un compte d'épargne. Les paiements par prélèvement et/ou virement doivent être réalisés **à partir d'un compte de dépôt ouvert à votre nom**.

Souhaitant faciliter votre démarche, nous vous proposons de demander directement à vos créanciers de modifier la domiciliation des prélèvements non autorisés par la réglementation. Ainsi, nous vous invitons à dater, signer et retourner le formulaire joint, au moyen de l'enveloppe fournie ou après avoir flashé le QR Code figurant sur ce courrier, attestant de votre accord sur le changement de domiciliation de vos prélèvements vers votre compte de dépôt ouvert dans nos livres.

En prévision des prélèvements nouvellement domiciliés, nous vous recommandons de veiller à approvisionner votre compte de dépôt. Si vous avez déjà modifié votre compte de prélèvement, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche et vous prions de croire, chère cliente, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Votre Conseiller Caisse d'Épargne





CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE ALPES



PRÉLÈVEMENTS/ VIREMENTS DEPUIS VOTRE COMPTE D'ÉPARGNE

MADemoiselle WAIPO OTYVEOX
87 RUE DES TERRES PLATES
69290 CRAPONNE

Le 8 février 2021

Chère cliente,

En ouvrant vos comptes à la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, vous nous avez fait confiance et nous vous en remercions.

Pour votre information, la réglementation n'autorise, sauf exception, ni la mise en place de virements, ni le paiement d'un créancier à partir d'un compte d'épargne. Les paiements par prélèvement et/ou virement doivent être réalisés **à partir d'un compte de dépôt ouvert à votre nom**.

Souhaitant faciliter votre démarche, nous vous proposons de demander directement à vos créanciers de modifier la domiciliation des prélèvements non autorisés par la réglementation. Ainsi, nous vous invitons à dater, signer et retourner le formulaire joint, au moyen de l'enveloppe fournie ou après avoir flashé le QR Code figurant sur ce courrier, attestant de votre accord sur le changement de domiciliation de vos prélèvements vers votre compte de dépôt ouvert dans nos livres.

En prévision des prélèvements nouvellement domiciliés, nous vous recommandons de veiller à approvisionner votre compte de dépôt. Si vous avez déjà modifié votre compte de prélèvement, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche et vous prions de croire, chère cliente, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Votre Conseiller Caisse d'Épargne





CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE ALPES



PRÉLÈVEMENTS/ VIREMENTS DEPUIS VOTRE COMPTE D'ÉPARGNE

MADAME NABEPCY CYFAT
LES DAMIERS
44 A AVENUE DU CHATER
69340 FRANCHEVILLE

Le 8 février 2021

Chère cliente,

En ouvrant vos comptes à la CAISSE D'ÉPARGNE RHONE ALPES, vous nous avez fait confiance et nous vous en remercions.

Pour votre information, la réglementation n'autorise, sauf exception, ni la mise en place de virements, ni le paiement d'un créancier à partir d'un compte d'épargne. Les paiements par prélèvement et/ou virement doivent être réalisés **à partir d'un compte de dépôt ouvert à votre nom**.

Souhaitant faciliter votre démarche, nous vous proposons de demander directement à vos créanciers de modifier la domiciliation des prélèvements non autorisés par la réglementation. Ainsi, nous vous invitons à dater, signer et retourner le formulaire joint, au moyen de l'enveloppe fournie ou après avoir flashé le QR Code figurant sur ce courrier, attestant de votre accord sur le changement de domiciliation de vos prélèvements vers votre compte de dépôt ouvert dans nos livres.

En prévision des prélèvements nouvellement domiciliés, nous vous recommandons de veiller à approvisionner votre compte de dépôt. Si vous avez déjà modifié votre compte de prélèvement, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche et vous prions de croire, chère cliente, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Votre Conseiller Caisse d'Épargne

